

CONTRE LA RÉPRESSION, POUR LA LIBERTÉ DE MANIFESTER

Manifestations empêchées, dispositifs policiers démesurés, provocations policières, humiliations, perquisitions, gardes à vue, comparutions immédiates, gazages et matraquages systématiques, évacuations violentes, tirs tendus de Flash-Ball et de grenades de désencerclement, nassages et interpellations, détentions préventives, plus de 1000 condamnations, des centaines de blessés, certainEs mutilés...

Depuis novembre, la criminalisation et la répression des gilets jaunes, des lycéenNEs, des habitantEs des quartiers populaires, des sans-papiers et réfugiéEs, des étudiantEs, des sans logis, des syndicalistes, des militantEs ... et du mouvement social en général s'accroissent.

De plus, le gouvernement annonce pour début février l'adoption d'une nouvelle loi liberticide : création d'un fichier de manifestants, interdiction individualisée de manifester et assignation à résidence, fouilles et palpations à l'entrée des manifestations, pénalisation des personnes qui participent à une manifestation non déclarée...)

Pour exiger :

- le retrait du projet de loi « Répression » de Macron-Philippe-Retailleau contre le droit de manifester
- l'abandon des poursuites à l'encontre des victimes de la répression policière et leur indemnisation
- l'interdiction des armes mutilantes dites « intermédiaires » (flash-balls, grenades de désencerclement...)
- l'arrêt des violences policières et la fin de l'impunité

Pendant l'examen du projet de loi à l'Assemblée

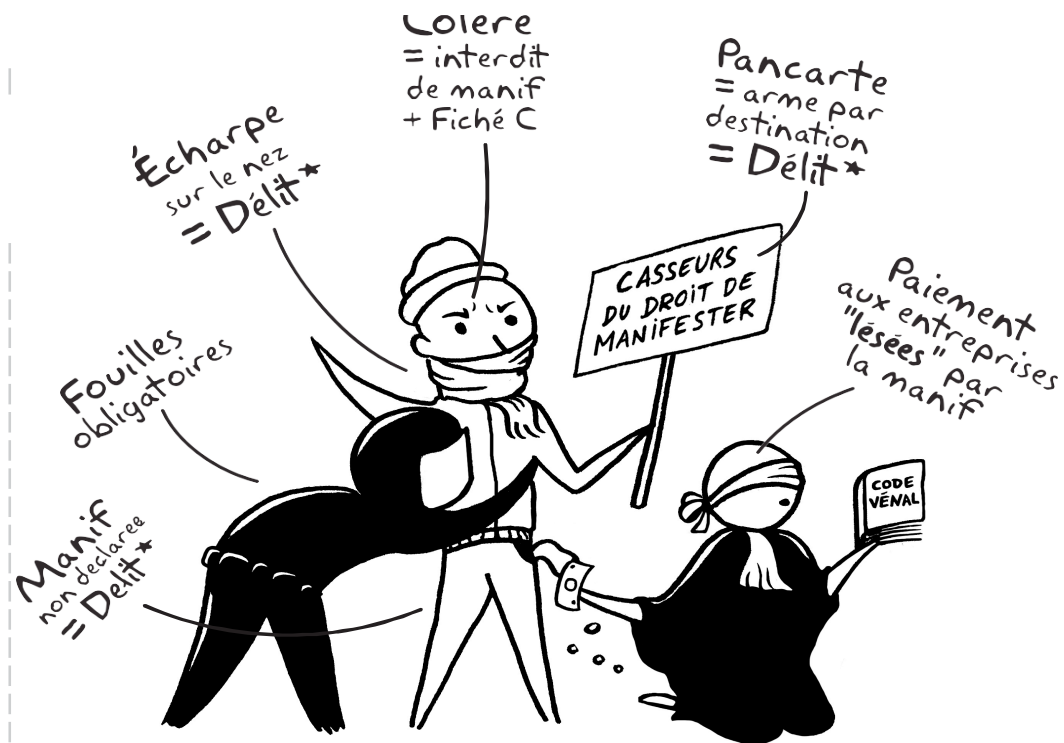
Meeting de rue mardi 22 janvier de 18h à 20h

Place Edouard Herriot – M° Assemblée Nationale

Mardi 29 janvier, Manifestation vers l'Assemblée

RV à 18h Fontaine St Michel – M° St Michel

Premiers signataires : Amélior, ASSO-Solidaires, ATTAC, ATMF, Campagne BDS France, CNT-FTE, Collectif des Universitaires contre les violences policières, Comité Adama, CRLDHT, DAL, Droits devant !, Emancipation Tendance Intersyndicale, Femmes Plurielles, Fondation Copernic, FTCD, LDH Paris 18, UJFP, UTAC, SNJ... **Ainsi que :** Alternative Libertaire, Ensemble!, Gauche Démocratique et Sociale, Coopérative Ecologie Sociale, Décroissance IDF, NPA, Parti de Gauche, POID...



LA LIBERTÉ DE MANIFESTER DEMAIN?

* Délit = tu risques 3 ans de prison et 50000€ d'amende

Loi anti-Manif, dite "anti-casseurs" en discussion à l'Assemblée dès le 22 janvier

- art. 1 - Tu seras fouillé au corps avant d'entrer dans une manif (sacs et poussettes aussi...), et condamné à 3 mois de prison et 3750€ si tu t'y soustrais ;
- art. 2 et 3 - Tu seras interdit de manifester si toi ou tes potes sont trop en colère au goût du préfet, et vous serez Fichés C, et enfermé pendant les manifs ;
- art. 4 - Tu commettras un délit si tu met une écharpe sur ton nez : 1 an de prison ;
- art. 5 - Tu seras puni à 3 ans de prison et 45.000 € si tu as sur toi des lunettes de piscine, une pancarte, un coupe-ongle « ou autre objet pouvant être une arme ;
- Art 6 - tu seras interdit de manif et enfermé durant chaque manif pendant 3 ans
- art. 7 - Tu manifestes et tu es condamné ? L'Etat prendra tes sous pour le manque à gagner de Vinci ou les dégâts divers ...
- art. X : Tu seras condamné pour avoir participé à une manif non déclarée !! ...